

NI RACHIDA, NI CLAUDE, NI NATHALIE, NI AMIDOU NE DOIVENT ETRE PRIVES DE VACANCES !

La société des loisirs est, elle aussi une société à deux vitesses.

Certains sont "assignés à résidence" durant leurs deux mois d'été alors que d'autres peuvent partir à la montagne, à la campagne ou à la mer.

Alors que plus personne n'ose minimiser l'importance du temps de loisirs pour le développement de l'enfant, les politiques continuent à s'en remettre aux organisations caritatives et aux associations d'enfance et de jeunesse qui ne peuvent agir qu'à la marge. Aujourd'hui, il faut imposer une politique publique résolue qui mette fin à la discrimination devant l'accès aux loisirs.

Tous les ans en septembre, les mouvements de jeunesse et les associations familiales établissent le même constat :

Le nombre d'enfants qui partent en vacances stagne voire diminue dans certaines zones géographiques, très urbaines ou rurales.

3 enfants sur 10 ne partent pas en vacances !

Des millions d'enfants sont assignés à résidence durant tout l'été, n'ayant pour espace éducatif et récréatif que la rue, le bas d'immeuble, la télévision ou les jeux vidéo.

Il s'agit là d'une véritable discrimination sociale : ce sont très majoritairement les familles de milieu pauvre ou précaire qui se retrouvent ainsi privées de réelles vacances.

Ce constat établi déjà il y a plusieurs années se confirme mais aujourd'hui le cercle des exclus des vacances s'est élargi

De nouvelles familles sont touchées par ce fléau social, ce sont maintenant celles issues de la « classe moyenne » qui, en difficultés croissantes ne peuvent pas profiter des aides, car ne répondant pas aux critères sociaux.

Beaucoup renoncent à partir et ne peuvent pas envoyer leurs chères têtes blondes ou brunes en centre de vacances.

Régulièrement les associations d'éducation populaire qui agissent au quotidien contre l'exclusion sociale dénoncent cette inégalité réelle devant les loisirs...

Des enfants sont livrés au hasard des rencontres dans la rue pendant que d'autres peuvent profiter des vacances en famille, du centre de vacances ou durant l'année scolaire des activités à fort pouvoir attractif comme l'école de musique ou le club de sport de pointe.

Les différents partenaires éducatifs comme les parents, les enseignants et les animateurs n'ignorent pas que les temps de loisirs ne constituent pas des périodes résiduelles.

Le temps hors école et hors sommeil représente trois fois en nombre d'heures celui consacré à l'école.

C'est un temps éminemment éducatif qui contribue à la construction de l'enfant dans un sens ou dans un autre dans le cadre des différentes influences qui s'exercent sur lui ou qu'il exerce sur son environnement.

En se conjuguant, ces différentes influences contribuent à la construction de l'enfant comme

être unique et social.

Ces affirmations sont aujourd'hui reprises par beaucoup d'acteurs et de décideurs qui comprennent bien que ce temps peut contribuer à réduire les inégalités ou, au contraire, à les aggraver.

Les politiques et notamment ceux qui sont aux affaires ne nient pas la réalité, ils expriment leurs regrets. Le ministre de l'Education Nationale n'hésite d'ailleurs pas à parrainer la campagne annuelle de la Jeunesse au Plein Air : vive la solidarité militante surtout si elle ne coûte rien au budget !

Il y a quelques années, les Inspections Académiques faisaient profiter les comités départementaux JPA de la franchise postale; ne l'ayant plus à ce jour, elles ne proposent pas sur leurs fonds propres de faciliter l'acheminement des documents de la collecte JPA du siège des comités aux écoles.

Cette contribution volontaire, militante de la JPA ne permet que de soulager quelques familles en leur versant des bourses qui ne représentent qu'une partie des dépenses de séjour en vacances. L'aide apportée par le Secours populaire français et d'autres associations caritatives aident au départ, mais il ne s'agit là que de quelques gouttes d'eau.

Comme l'ont expliqué dans le cadre des groupes de travail préparatoire à la Conférence de la famille 2007, les différentes associations qu'elles soient familiales ou de jeunesse :

**Pour que chaque enfant ou jeune puisse avoir accès à des structures de proximité toute l'année comme les accueils de loisirs (ex Centres de loisirs) ;
Pour que chaque enfant puisse partir au moins une fois par an en vacances collectives ou familiales ;
Il faut à la fois une volonté politique réaffirmée, une reconnaissance du temps libres des enfants comme une compétence territoriale obligatoire et des moyens afférents.**

Certains intervenants ont même chiffré les coûts en termes budgétaires : il faudrait au moins injecter 6 milliards d'euros....

Il s'agit certes d'une somme importante, mais les enjeux éducatifs et sociaux justifient un tel effort.

Des équipes municipales ont fait des efforts louables en termes d'équipements de proximité, d'autres ont dû s'arrêter en chemin faute de rentrées fiscales suffisantes.

Que peut faire sur une ville disposant de peu d'industries implantées mais « logeant » plusieurs hôpitaux de renom mais ne versant pas de taxes foncières et pour cause ?

Si l'organisation du temps libre éducatif des mineurs ne devient pas une compétence obligatoire des collectivités territoriales et si l'Etat n'injecte pas les fonds nécessaires, il restera une inégalité territoriale manifeste en termes de structures ludiques disponibles.

Le bricolage n'est plus de mise...

Il faut mettre fin au rafistolage et à la recherche effrénée du moindre coût, les enfants méritent d'avoir des animateurs compétents et ceux-ci doivent disposer de réels salaires et non d'indemnités représentant le quart d'un SMIC pour un mois de travail en centre de loisirs !

En effet pour remplir les centres et permettre à un maximum de familles d'y accéder, les grandes organisations de jeunesse, gestionnaires de structures éducatives n'ont pas trouvé d'autres moyens que celui qui consiste à baisser les charges salariales (indemnités et cotisations sociales)

Dans le cadre d'une réunion tenue au siège de la JPA il y a plusieurs années, un responsable de la Ligue de l'Enseignement avait affirmé qu'il n'était plus possible d'accueillir en été des jeunes déstructurés que les animateurs ne pouvaient pas « tenir »

Alors que faire ?

Les envoyer dans des centres fermés ? les laisser errer dans les quartiers ?

N'est-il pas nécessaire et indispensable de se poser la véritable question : des jeunes fraîchement munis du BAFA qui n'est qu'un brevet non professionnel peuvent-ils prendre en charge des enfants et préadolescents quelque peu « agités » ou bruyants ?

N'est-il pas nécessaire, tout en gardant un volet de jeunes bafasiens de disposer d'animateurs professionnels, et formés.

L'animation ne s'improvise pas, elle s'apprend et qu'il s'agisse des loisirs de proximité ou des séjours avec hébergement, la fonction éducative exige de réelles compétences.

La grande presse mais -également une certaine publication militante non suspecte d'être sécuritaire se sont émues de violences au cours d'un séjour de ski

Ces actes de violences perpétrés durant les congés de février 2007 par huit adolescents de Seine Saint Denis sont condamnables et doivent donner lieu à des poursuites judiciaires et non à une justice expéditive appelée « comparution immédiate »

Chacun a droit à une défense digne de ce nom et ceux qui s'appuient sur de tels actes délictueux inadmissibles pour proposer une « justice » expéditive se comportent en irresponsables.

Les sanctions doivent être circonstanciées et non être téléguidées par une presse qui cherche un titre plein, alléchant ou inquiétant.

Au-delà du fait divers qui a été relaté, il faut expliquer les raisons qui provoquent de tels actes de violence et n'oublier aucun responsable direct ou indirect de ces violences.

Ces incidents graves sont souvent la conséquence d'une politique démagogique conduite par des Municipalités.

Celles-ci offrent des séjours clés en mains à des jeunes déstructurés sans aucune préparation, transformant les jeunes en consommateurs d'activités. Cette politique de courte vue doit être combattue.

Des Municipalités ont, heureusement rompu avec les politiques électoralistes qui consistaient à garantir une paix sociale, d'ailleurs bien précaire, en répondant à toutes les demandes venant de jeunes laissés à eux-mêmes.

Ces Municipalités responsables placent la citoyenneté pleine et entière au centre de leurs projets éducatifs, les enfants et jeunes devenant des acteurs et des auteurs de leurs projets d'activités

Les séjours sont préparés par les jeunes eux-mêmes

Ils financent une partie de leur voyage et de leurs frais dans le cadre de projets (chantiers de jeunes par exemple).

L'action éducative des animateurs professionnels qui les accompagnent contribue à les motiver et à les responsabiliser.

Les effets d'une telle politique cohérente de rupture avec la démagogie sont positifs: il n'y a plus de telles violences et les séjours sont sans problème...

Il ne faut faire ni d'angélisme, ni de catastrophisme mais essayer de comprendre et d'agir en s'appuyant sur des bras de leviers solides : une orientation sans ambiguïté conjugée à une action éducative liant responsabilisation et rappel à la loi.

« Bandit ! Voyou ! Voyou ! Chenapan !

*C'est la meute des honnêtes gens
Qui fait la chasse à l'enfant »*

Il est de bon ton, en mettant les formes bien entendu- on n'est pas réac quand même – d'accuser une certaine jeunesse de se laisser aller ou même de tomber dans la délinquance.

Certains, même, prônent le « couvre feu » pour les mineurs qui après une certaine heure devraient être raccompagnés chez eux par la police municipale .

Ces « honnêtes gens » oublient bien vite que les enfants - car ce ne sont que des enfants- laissés à eux-mêmes, s'ennuient au bas des bâtiments ou dans leur village de résidence.

Dans de nombreuses villes l'accès aux entités éducatives est réservé aux enfants qui ont leurs deux parents qui travaillent... Tant pis pour les fils et filles de chômeurs !

Le droit aux loisirs de qualité et de proximité doit être effectif pour toutes et tous.

C'est par une action éducative s'appuyant sur des personnels formés, où agissent ensemble : animateurs généralistes et techniciens, éducateurs spécialisés en relation à la famille et à l'école que nous pourrions réduire la délinquance des mineurs et surtout offrir à chaque enfant et jeune des espaces où ils puissent s'épanouir, se poser et pratiquer des activités sportives et culturelles.

Quant aux parents, les primo éducateurs, ils doivent être valorisés dans leur fonction, accompagnés et non voués aux gémonies.

Et d'ailleurs, les associations femmes relais qui raccompagnent parfois les enfants chez eux le soir ne sont-elles pas plus efficaces que les policiers municipaux.

On a même vu des parents déboussolés, désemparés, jugés a-priori « incapables » se mobiliser, devenir des militant(e)s à leur tour grâce à l'apport de ces associations de proximité qui mènent des actions, s'inscrivant dans une démarche d'éducation populaire.

Il faut changer de cap et faire du droit aux loisirs pour tous les enfants une priorité nationale.

Les associations familiales, les mouvements de jeunesse et les groupements qui militent pour que la Convention Internationale des Droits de l'enfant soit respectée et appliquée doivent se mobiliser pour :

- **l'abandon de la politique de réduction des crédits publics, menée par la CNAF-qui ne fait qu'appliquer les directives reçues- et la Jeunesse et Sports ;**
- **le vote d'une loi de programmation pluri annuelle car les promesses fondent la plupart du temps comme neige au soleil.**

Aucune aide publique directe ou indirecte fiduciaire ou autre ne doit abonder les budgets des marchands de loisirs .

Seule les structures publiques dépendant des collectivités territoriales ou les associations d'éducation populaire remplissant une délégation de service doivent avoir accès aux fonds publics, qu'il s'agisse des prestations de service de la CAF ou des subventions .

Jean-François CHALOT